

# Le gouvernement togolais s'engage à promouvoir un secteur privé compétitif



Le Conseil national du patronat a organisé jeudi une rencontre d'échanges avec les opérateurs économiques. La séance a porté sur les nouvelles dispositions fiscales contenues dans la loi des finances 2018. La rencontre a connu la participation des ministres de l'économie et des finances, Sani Yaya, du commerce et de la promotion du secteur privé, Bernadette Legzim-Balouki et celui de l'industrie et du tourisme, Yaovi Attigbé Ihou.

Placée sous le thème : loi de finances 2018 et politique fiscale du Gouvernement, cette initiative du Patronat togolais a pour but de permettre au secteur privé de mieux comprendre les nouveaux enjeux en matière d'allègements fiscaux et contribuer ainsi au développement économique du pays. La finalité de l'initiative selon le président du CNP-Togo, Laurent Coami Tamegnon est la promotion de la compétitivité des entreprises togolaises.

*« Il est nécessaire que le secteur privé togolais comprenne la nouvelle loi des finances ainsi que les modifications qui y ont été apportées. C'est pour cette raison que nous avons invité tous les opérateurs économiques à venir économique le ministre des finances et les responsables de l'Office togolais des recettes (OTR) », a expliqué M. Tamegnon qui se*

*dit convaincu que les améliorations apportées notamment en matière de création d'entreprises peuvent favoriser le climat des affaires.*

A l'occasion de cette rencontre, le Commissaire général de l'OTR, Kodjo Adedze et le Commissaire des impôts, Essowavana Adayi ont développé les nouvelles dispositions prises par le gouvernement à l'endroit des sociétés.

{loadmoduleid 210}

L'on note que cette année, les allègements fiscaux concernent la fiscalité de porte et les impôts. Il y a eu une baisse de l'Impôt sur les Sociétés (IS) passant de 29% à 28% en 2017 et 2018 et probablement une nouvelle baisse de l'IS à 27% d'ici peu ainsi qu'une refonte générale du code des impôts.

*« Le chef de l'état accorde beaucoup d'importance à ce maillon fort de l'économie qu'est le secteur privé. Nous travaillons pour élargir la base fiscale et l'Office Togolais des Recettes fait preuve de créativité et de réactivité en matière de niches fiscales afin de desserrer l'étau et parvenir à une politique qui permette à l'état de mieux compter sur les entreprises dans leur quête quotidienne d'investissement en vue du développement du pays.», a déclaré le ministre Sani Yaya.*

Au vu des multiples préoccupations soulevées par les opérateurs économiques, il a été annoncé la tenue prochaine d'autres rencontres du genre afin de trouver des approches de solutions aux difficultés que rencontrent les hommes d'affaires togolais.